

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR HANSJOERG ERNST, DEPUTE (LES VERTS) INTITULÉE "UN JURA PLUS VERT, ON Y CROIT OU PAS – L'EXEMPLE DU CRITERIUM JURASSIEN" (N°2802)

La course internationale des Rangiers, le Slalom de Bure et le Critérium jurassien sont autant de manifestations organisées sous l'égide d'Auto sport suisse, fédération affiliée à Swiss Olympic d'une part et à la Fédération internationale automobile d'autre part. Les disciplines pratiquées à l'occasion de ces manifestations relèvent bien du sport dont la pratique est inscrite à l'article 30 de la Constitution de la République et Canton du Jura et à l'article 2 de la loi cantonale visant à encourager les activités physiques et le sport.

1. Le Gouvernement relève que la mise sur pied de telles manifestations permet aux amateurs de sport automobile de pratiquer leur passion dans un espace sécurisé et maîtrisé, ce qui limite ainsi les risques de débordements sur la voie publique. **L'exemple des pilotes du Critérium jurassien ou d'autres courses automobiles n'incite donc pas les spectateurs à rouler trop vite.** La police cantonale a d'ailleurs procédé à plusieurs contrôles de vitesse lors des journées des 22 et 23 avril dernier. Les patrouilles étaient présentes sur les différents secteurs où se déroulait le Critérium jurassien, tant en localité que hors localité et n'ont rien signalé de particulier. Il convient de rappeler que les concurrents sont soumis à la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) lorsqu'ils se déplacent d'une épreuve chronométrée à une autre. Aucune plainte au sujet de cette manifestation n'a été enregistrée et il n'y a pas eu de comportements excessifs constatés durant ces deux jours.
2. Le comité d'organisation du Critérium a saisi les enjeux de santé publique liés à l'utilisation de l'automobile puisque, dans le cadre de son organisation, un certain nombre de mesures ont été prises pour limiter l'impact de cette manifestation. Il s'agit notamment de mesures destinées à réduire le nombre de passages de reconnaissance et la mise en place d'une gestion plus professionnelle des déchets. Il a d'ailleurs obtenu en 2008 le prix Ecosport pour ses actions menées du point de vue environnemental. De manière générale, le sport automobile contribue à l'effort visant la réduction de la pollution au travers des avancées technologiques qu'il permet, les courses automobiles étant un laboratoire continu. Pour rappel, le Critérium jurassien a régulièrement participé au fonds de compensation du CO₂ sur la base d'évaluation de Swiss Climate. Interdire les courses automobiles dans la République et Canton du Jura conduirait à nuire à la liberté et à l'encouragement de la pratique du sport d'une part, mais défavoriserait les amateurs de sport automobile par rapport à ceux d'autres sports ou activités culturelles et commerciales dont l'impact écologique peut être parfois plus défavorable que les courses automobiles d'autre part. **La suppression des courses dans le Jura réduirait certes les émissions de CO₂, mais dans une proportion très limitée, anecdotique voire nulle si les courses en question sont réalisées dans d'autres régions.**
3. Les routes ne sont fermées que pour la compétition, soit en 2016 les 22 et 23 avril selon l'horaire publié dans le Journal officiel et soumis à l'autorisation préalable des autorités communales et cantonales. Les reconnaissances se déroulent sur des routes ouvertes, les concurrents étant soumis aux règles de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) durant cette période. Le parcours étant communiqué lors d'une conférence de presse avant le rallye, la mise en place des panneaux d'information posés sur le tracé plusieurs semaines avant le rallye, les 4000 tous-ménages et les lettres personnalisées adressées à certains riverains et commerçants comme les visites domiciliaires, sont autant de démarches pour informer la population sur la fermeture temporaire des routes. **La philosophie du Critérium jurassien est d'éviter et de réduire au maximum les nuisances liées aux fermetures de routes.** C'est d'ailleurs pour cette raison que le départ du rallye le vendredi soir a été retardé pour permettre notamment le passage des agriculteurs devant se rendre à la laiterie, le passage des cars postaux et garantir l'accès aux restaurants.
4. Le Critérium jurassien est la dernière manifestation sportive qui se déploie, année après année, sur l'ensemble du territoire jurassien. Cette manifestation est en outre un des acteurs importants du

développement touristique du canton et de son rayonnement sur le territoire suisse, mais également au niveau européen. Depuis bientôt 40 ans, le Critérium jurassien permet de faire connaître le canton du Jura et participe à son développement touristique. **Le sport automobile n'est pas à mettre en contradiction avec le tourisme doux dès l'instant où il est pratiqué dans un milieu maîtrisé.** Les milliers de nuitées qu'il génère sont importantes pour l'hôtellerie jurassienne.

L'impact économique de cette manifestation n'est donc pas à négliger. Le Critérium jurassien achète des prestations directement aux institutions publiques, plus particulièrement à l'Hôpital du Jura et aux centres de renforts de Delémont et Porrentruy pour plus de fr. 10'000.- par édition. Le Critérium jurassien paie à l'administration jurassienne les différents émoluments liés aux fermetures de route et aux diverses autorisations requises. Le canton du Jura encaisse pour plusieurs milliers de francs d'émoluments et de taxes liés à la mise à disposition de plaques journalières aux concurrents. Ainsi, plus de 70% du budget est directement redistribué à l'économie jurassienne, que ce soit aux institutions cantonales précitées, aux hôteliers, aux fournisseurs de la cantine et aux autres prestataires. A cela s'ajoutent naturellement les dépenses propres des concurrents, de leurs assistances, des représentants des médias et des spectateurs.

5. La République et Canton du Jura figure au nombre des partenaires du Critérium jurassien dans la mesure où elle agit comme facilitatrice et soutient l'organisation de la manifestation dans l'établissement des plans de déviation des routes fermées et la mise en place des panneaux de signalisation correspondants. Concernant les coûts engendrés, ils sont ainsi essentiellement dus à l'engagement du Service des infrastructures pour la mise à disposition de matériel de signalisation. **Ce montant est d'environ fr. 4'500.-.** A titre de comparaison, l'engagement de ce service pour le SlowUp est de plus de fr. 10'000.-.

En conclusion, le Gouvernement a pour principe de soutenir les manifestations importantes qui se déroulent dans le canton et qui mobilisent toujours l'intérêt d'un grand nombre de Jurassiens. Il n'entend pas changer sa politique dans ce domaine.

Delémont, le 31 mai 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler